Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260908-2026_09_040-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

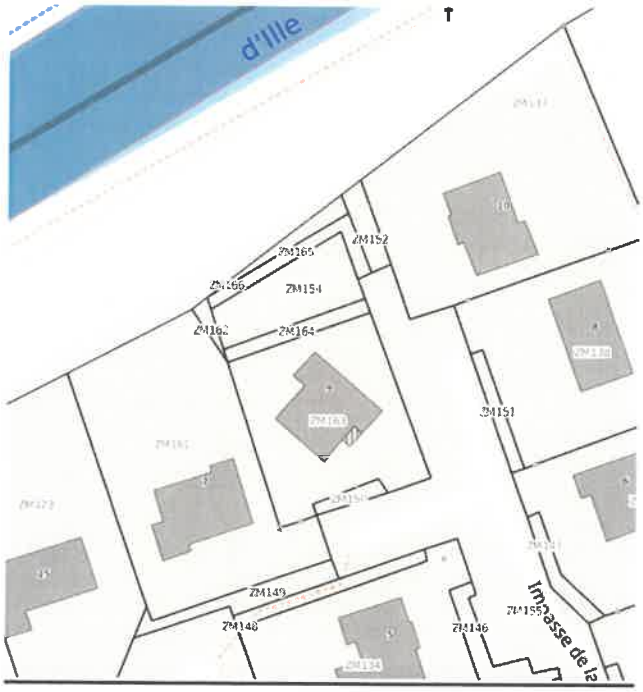
L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX
Absents : Lucas CHALMEL (pouvoir donné à Monsieur Eric REGEARD)
A été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Mme Chantal MORELLO

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-09-040

VENTE DE PARCELLES

M. LEBRETON souhaite depuis plusieurs années acquérir les parcelles ZM 154, 162, 164, 165, 166 d'une surface totale de 260 m², appartenant à la commune. Ces parcelles sont classées dans le domaine privé communal.



Le domaine privé des collectivités territoriales est soumis à un régime de droit privé. Dès lors, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles. *(Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et Article N° L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).*
Cette opération n'est pas soumise à consultation du Domaine.
Après étude en commission urbanisme, M. le Maire propose de céder ce terrain au prix de 30€ le m² soit un prix total de 7800€.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260908-2026_09_040-DE

Tous les frais inhérents au transfert de propriété ainsi que les éventuels frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) de valider la cession des parcelles ZM 154, 162, 164, 165, 166 à M. LEBRETON, pour un montant total de 7800€ ; Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur. Et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

MAIRIE DE TREVERIEN (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Mme Chantal MORELLO